



SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de délégués :
- présents : 40
- représentés : 3
TOTAL 43

Membres présents :

Pour la commune d'ALTORF : M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	Pour la commune d'ERGERSHEIM : Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	Pour la ville de MUTZIG : M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
Pour la commune d'AVOLSHEIM : - M. Christian WAGNER, Adjoint	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. : M. Eric FRANCHET, Maire -	- Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
Pour la commune de DACHSTEIN : M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	Pour la commune de GRESSWILLER : M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
Pour la commune de DINSHEIM/BR. : Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	Pour la commune d'HEILIGENBERG : M. Guy ERNST, Maire -	Pour la commune de NIEDERHASLACH : Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
Pour la commune de DORLSHEIM : M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	Pour la ville de MOLSHEIM : M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	Pour la commune d'OBERHASLACH : M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
Pour la commune de DUPPIGHEIM : - Mme Véronique ELO, Adjointe		Pour la commune de SOULTZ-BAINS : M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
Pour la commune de DUTTLENHEIM : M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		Pour la commune de STILL : M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTler, Adjointe
		Pour la commune de WOLXHEIM : - Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

M.	Julien HAEGY	ayant donné procuration à Mme Véronique ELO
Mme	Caroline PFISTER	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE
M.	Adrien KIFFEL	ayant donné procuration à Mme Nathalie DISCHLER

M. Pascal GEHIN

M. David PAULY, Conseiller Municipal de DORLSHEIM
M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES – ZONE D’ACTIVITES A MOLSHEIM : CESSION FONCIERE

N° 25-71

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la délibération N° 056/4/2025 du 24 juin 2025 du Conseil Municipal de la Ville de MOLSHEIM tendant à la cession foncière de biens immobiliers classés en zone UX au Plan Local d’Urbanisme ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe transférant notamment de plein droit la compétence en matière de développement économique aux Communautés de Communes, avec effet au 1^{er} janvier 2017 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et L.2541-12, ainsi que ses articles L.5214-16 et L.5216-5 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

CONSIDERANT dans ce contexte, que la Communauté de Communes est amenée à donner son accord à cette transaction foncière ;

CONSIDERANT que la conclusion d’une convention tripartite entre l’acquéreur, la Ville de MOLSHEIM et la Communauté de Communes est ainsi préconisée ;

VU en outre, l’avis du service des Domaines à ce titre, sous référence 2025-67300-03831 en date du 11 février 2025 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 11 septembre 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
donne son accord**

à la vente par la Ville de MOLSHEIM à l’entreprise MERCK ou toute personne physique ou morale se substituant à elle, du terrain classé au Plan Local d’Urbanisme de la Ville de MOLSHEIM en zone UX et cadastré comme suit :

Ville de MOLSHEIM

Section
37

N° de parcelle
161

Contenance
753 m²

au prix de 40.000 € l’are nets vendeur,

précise

que le montant de cette cession revient à 100 % à la Ville de MOLSHEIM, en raison de l’absence d’investissements de la part de la Communauté de Communes au titre des travaux de viabilisations du bien considéré,

autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document ou acte concourant à la présente cession foncière, notamment la convention tripartite entre l'acquéreur, la Ville de MOLSHEIM et la Communauté de Communes.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Sandrine HIMBERT

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 29 septembre 2025
- publication sur le site internet le : 29 septembre 2025

Acte à classer

DE-25-71

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-09-29T12-08-04.00 (MI264142630)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20250925-DE-25-71-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES - TOUR D'ACTIVITES
A MOLSHEIM : CESSION FONCIERE

Date de décision : 25/09/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 25-71 DEV ECO ZAA MOLSHEIM
CESSION FONCIERE.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/09/25 à 12:08

Date 29/09/25 à 12:08

Date 29/09/25 à 12:14

Par SEGUIN Muriel

Par SEGUIN Muriel